

CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Lancement d'un premier répertoire des ententes de conservation volontaire

Lévis, le 20 janvier 2022 – Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) lance un premier répertoire régional des ententes de conservation volontaire, recensant le travail accompli par dix organisations actives en Chaudière-Appalaches en la matière. L'objectif de ce nouvel outil est de regrouper les informations existantes pour faciliter la planification de la conservation à l'échelle régionale.

Par entente de conservation volontaire, on entend ici celles sans reconnaissance légale. Il s'agit donc d'un engagement moral entre l'organisme de conservation ayant piloté l'entente et le propriétaire. Le processus comprend généralement une visite du terrain, l'identification des milieux et espèces d'intérêt et la production d'un cahier du propriétaire.

« Les données partagées par les organismes participants représentent une véritable mine d'or pour comprendre la valeur écologique des milieux naturels de la région. C'était une priorité pour le CRECA de les colliger et de les rendre disponibles aux intervenants actifs en conservation en Chaudière-Appalaches, » explique Josée Breton, directrice générale du CRECA.

« Le nouveau répertoire des ententes de conservation volontaire répond à un besoin réel du milieu en centralisant l'information et en facilitant l'intégration et la mise à jour de données existantes, » affirme Jean-Pierre Faucher, directeur de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP).

Le site web comprend une section pour le grand public, présentant le nombre et la superficie d'ententes établies dans la région, de même que celles dont le site abrite des espèces menacées ou vulnérables. Seuls les organismes de conservation participants et les MRC peuvent accéder à la portion « répertoire », qui inclut les données et les emplacements des propriétés sous entente. L'approbation des propriétaires a été obtenue avant leur inclusion dans l'outil.

Les organismes de conservation ayant également contribué au répertoire sont : l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP), l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC), l'Association forestière des deux rives (AF2R), le Bureau d'écologie appliquée (BEA), Capitale Nature, Conservation de la nature Canada, la Fondation de la faune du Québec, l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne et l'Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean.

Le répertoire sera mis à jour en continu par l'ensemble des organismes participants. Les propriétaires des terrains ayant signé des ententes et n'ayant pas été rejoints par le CRECA sont d'ailleurs invités à communiquer avec l'organisme.

Il est possible de consulter le site du répertoire à l'adresse suivante : conservation.creca.qc.ca

Ce projet a été réalisé grâce à la participation financière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

À propos du CRECA

Depuis 1991, le [CRECA](http://creca.qc.ca) a pour mission de favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise en environnement. À travers ses actions, le CRECA démontre que le développement de nos collectivités peut aller de pair avec le respect des écosystèmes.

Renseignements

Julie Fortin

418 832-2722

julie.fortin@creca.gc.ca